

REGLEMENT CHALLENGE

TEAM LA CHARRETTE – RALLYE VIALAR SPORT

Article 01 : Le Team La Charrette et Rallye Vialar Sport organisent pour l'année 2024 un Challenge destiné à promouvoir les Rallyes de Régularité qu'elles organisent et à faire connaître et apprécier ceux-ci au plus grand nombre.

Article 02 : Le Challenge ouvert à tous les participants est basé sur les 2 rallyes de Régularité suivants : La Ronde de Régularité Roger Usclard du 28 septembre 2024 et La Nuit Ardéchoise du 23 et 24 novembre 2024.

La participation au Challenge implique que le participant s'engage effectivement et soit admis à prendre le départ dans ces 2 épreuves.

Article 03 : La participation aux deux épreuves donnera droit à tous les participants à une réduction de 25 €uros par épreuve sur les frais d'engagement soit au total une remise de 50 €uros.

La réduction totale des 50 € sera à déduire des frais d'engagement de la seconde épreuve, soit La Nuit Ardéchoise

Article 04 : Outre ces avantages financier, le Challenge est doté d'un prix récompensant les 3 premiers dans un classement effectué suite à La Nuit Ardéchoise (cumul du classement dans les deux épreuves). La remise des récompenses se fera lors de la remise des prix de La Nuit Ardéchoise.